



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif

Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°319 du 23 avril 2021

SOMMAIRE

CNRS

- Compte rendu de la réunion DRH/OS du mercredi 7 avril 2021
- Compte rendu de la réunion PDG/OS du 13 avril 2021

Compte rendu de la réunion DRH/OS

du mercredi 7 avril 2021 13h30 - 17h

Présents :

SNTRS-CGT : Sophie Toussaint-Leroy, Habiba Berkoun et Patrick Boumier

SGEN-CFDT : Yannick Bourlès, Isabelle Cohen et Pierre-Yves Saillant

SNCS-FSU : Boris Gralak, Rémi Brageu et Daniel Brunstein, et Patrick Monfort (en plus, pas inscrit)

SNPTES : Xavier Duchemin, Sophie Collin et Thomas Jean-Joseph

SUD Recherche : Janique Guiramand et Ameziane Cherfouh

DRH : Hugues de la Giraudière, Sabine Querbouet, Anita Dussauge, responsable du service développement professionnel des IT, Caroline Romet et Florent Clément (Point 1) ; Eric Migeant, responsable du service central des concours et Estelle Riboit (Point 2)

DRH : les équipes DRH sont fatiguées, certaines questions seront reportées. Il est plus Difficile de travailler en télétravail qu'en présentiel. Délégation de la charge de travail pour ne se concentrer que sur l'essentiel. En ce moment travail sur la LPR, la loi de la transformation de la fonction publique, le dialogue social, la dématérialisation et aussi la crise sanitaire. Sur les équipes, parfois des vacances, des turn-over importants, des charges importantes, des situations personnelles liées aux angoisses. Ça commence à durer et le dernier confinement, fatigue. Le SDPIT est très pris.

SUD sous-effectifs en SRH, d'où délais de réponse très longs. Question qui sera portée à la PDG OS.

Point 1 : RIFSEEP : Anita Dussauge Adjointe au DRH,

- **Revalorisation du régime indemnitaire IT 2021 (LPR protocole) :**

Une enveloppe de 642 M€ sur 7 ans soit une tranche de 92 M € par an. Budget affecté pour le CNRS de 4,186 M € hors charge pour les IT en 2021

Principe de convergence sur 7 ans entre EPST et Universités sur tous corps et groupes.

Préconisations ministérielles par groupe de fonction (voir tableau). Impératif de 95 euros pour les cat C en 2021.

Pour le CNRS on reste proche des préconisations ministérielles, sauf pour les G2 et G1 Techniciens pour maintenir écart de 5% dans ces groupes. Et ATP1.

20 000 euros pour le CIA en plus, donc part en augmentation par rapport au total RIFSEEP

Mise en paie en juin avec rétroactivité depuis janvier 2021.

SNPTES : CIA quelle part ? on avait évoqué 16% à une précédente DRH OS. Primes mensuelles supérieures pour les AT à celles des T et AI. Il n'y a plus de hiérarchie des corps : les G1 T touchent davantage que les AI. AI G1 = 283 euros, TCS G1 = 287 euros.

DRH : souci pour les 800 IT qui ne touchent pas de CIA. Si l'enveloppe ne progresse pas, cela sera difficile. On est aux alentours de 16% mais le MESR nous demande de lever le pied car on est le mieux disant des EPST. Le CNRS a décidé de coller au plus aux préconisations pour la revalorisation de l'IFSE. Sur la revalorisation définitive des catégories C, il y a des écarts... à court terme. Dès 2022, revalorisation des A et B, afin de réduire les écarts et régler les inversions.

SNPTES : problème sur le G1 T et le G2 AI. Les AI CNRS sont en-dessous des seuils fixés par le MESR en 2017.

DRH : l'an prochain on mettra le paquet sur les AI. On n'a pas fait de projection fine sur 7 ans, par rapport à une enveloppe qui pourra évoluer.

SUD : d'accord avec une prime égale pour tous. Quelle revalorisation des contractuels ? quand ? comment ? pour les nouveaux contrats seulement ?

DRH : le travail sur les contractuels est en cours, pour la prochaine DRH/OS de mai. Des crédits sont prévus.

SNPTES : le nombre de personnes sans CIA en 2021 sera-t-il réduit à zéro avec l'emploi du supplément de 200M € ?

DRH : il y a des cas y compris réglementaires pour ne pas avoir de CIA. On a identifié un certain nombre d'unités : agents qui touchent en alternance ou en rotation, qui date des compléments PPRS, agents qui ne touchent jamais. Je ne suis pas dans une logique de résultat mais de moyen, j'espère pouvoir réduire nettement mais je ne peux m'engager sur un délai.

SGEN : quelles injonctions à ces unités ? La rotation reste pratiquée dans les labos. L'opacité ne favorise pas une pratique vertueuse.

DRH : on demande aux SRH d'être vigilants, avec pédagogie.

Adjointe au DRH : com cette année : guide sur DAA (dossier annuel d'activité), explication du CIA, etc. support institutionnel qui explicite que CIA en lien avec DAA. Les 200 M € sont ce qui reste après avoir appliqué les consignes ministérielles de revalorisation.

SUD : revendique une prime unique pour tous.

SNPTES : sur ces 200 M € supplémentaires de CIA vous allez cibler certaines unités ?

DRH : on ne peut pas cibler certains labos. L'enveloppe sera augmentée pour toutes les unités.

- **Réexamen IFSE à 4 ans.**

Adjointe au DRH réexamen prévu tous les 4 ans. Pour tenir compte de l'évolution de l'expérience professionnelle De 0 à 5%. Pour ceux qui n'ont pas changé de groupe depuis 2017 sauf changements intervenus dans le cadre des campagnes de réexamen des groupes de fonction par corps. 9000 IT éligibles. Justification doit être donnée si montant choisi est de 0%. Sera saisi sur le DAA via Sirhus. Mise en paiement sur bulletin de septembre 2021.

SUD : quelle procédure ? quelle enveloppe ? quels recours pour les agents ayant 0%

Adjointe au DRH : liste des 3 critères pour l'attribuer et le DU doit revenir vers l'agent pour l'informer du montant. Enveloppe prévue pour mettre 5% à tous. On pourra respecter la volonté des DU. Il n'y aura aucun contrôle d'opportunité. Mais c'est un acte managérial, c'est au DU de le faire. Pour les recours, on va creuser. Les 3 critères doivent être pris en compte, donc 5% si on répond aux 3 critères.

SGEN : les informations saisies ne sont pas portées à la connaissance de l'agent ce qui est en contradiction avec le fait que c'est un acte managérial.

SUD : pour les contractuels ?

Adjointe au DRH ce n'est pas la même démarche.

SNTRS : problème des agents à qui on ne donne pas d'accès à la formation. Le 0% ne devrait pas exister. L'augmentation devrait être automatique, car il y a eu énormément de changements dans les process liés à l'évolution de l'organisation du travail mais aussi la mise en place de nouveaux outils numériques depuis 2017.

SNPTES : cumul des 3 items est une aberration. La clause « événement exceptionnel » ne peut pas être imposée à tous les corps et métiers ! L'agent doit être informé qu'il est éligible, des règles. Pb d'égalité de traitement si certains DU mettent à 0% ou 1% les augmentations... On simplifierait tout si on attribuait à tous les 5%.

DRH : pas d'automatisation, les critères sont indiqués en précisant « notamment ».

SUD : 5% sur socle + bloc 1 ou sur bloc 1 seulement ?

Adjointe au DRH ce n'est que sur le bloc 1 technicité... il ne sera pas nécessaire de cumuler les 3 critères pour avoir les 5%.

SNCS : c'est une procédure complexe qui va porter sur des sommes très réduites et qui va introduire encore plus d'individualisation chez les agents. Il y a le risque de créer des conflits entre les agents, des suspensions... Les DU vont-ils comprendre tout ça ??? *Est-ce la seule revalorisation prévue ?*

Adjointe au DRH oui, tous les 4 ans au max 5% sur le bloc 1, et la revalorisation LPR (faite pour les Cat C en 2021, puis pour les B et A. Date d'effet septembre 2021

SNTRS : c'est la catastrophe... l'usine à gaz que l'on a dénoncée en 2017 fait ses effets... plus personne n'aura la même rémunération... Et la rémunération sera de plus en plus dépendante de l'évaluation de la hiérarchie... Cela va aggraver l'individualisation de l'IFSE. Le bloc 1 sera individualisé, en plus du fait que chaque agent a un bloc 2 ou 3 et un CIA différent... impact négatif très fort dans les unités. Le socle ne sera jamais augmenté ! ce qui est la seule part qui soit égale dans un corps.
Pause de 15h10 à 15h20.

Point 2 : modalités d'organisation des concours IT 2021 : Eric Migeant
CE 2021 Plus d'épreuve écrite. Admissibilité à partir de juillet

SUD : *il faut autoriser le partage d'écran. Zoom si vous n'êtes pas administrateur de votre poste pro, vous ne pouvez pas installer le client Zoom.*

EM : en 2020 la DSI nous a demandé de ne pas utiliser le partage d'écran pour les Concours Internes (CI), au risque de saturation des bandes. Avec Zoom cela marche parfaitement, donc on pourra utiliser le partage d'écran comme pour les concours chercheurs. La DSI a fait le bilan des concours et le PDG a décidé que Zoom serait utilisé pour les concours car meilleures performances que Rendez Vous. La DSI va communiquer sur l'utilisation de Zoom dans les unités, en dehors des concours. Reconduction du dispositif d'assistance technique et utilisateurs.

DRH : la DSI est en train de contractualiser avec Zoom.

SUD : *l'agent pourra-t-il aller en délégation ? Il y a des salles de formation avec des ordinateurs et des accès internet.*

EM : oui sous réserve des règles de déplacement, si les conditions techniques s'y prêtent. 2000 candidats aux CI vont être auditionnés. Si pas possible que les délégations accueillent, on convoquera les candidats à Meudon.

DRH : le plus important est que l'on respecte les calendriers et que l'on aura une amélioration technique avec Zoom.

Questions diverses

SGEN-CFDT : *Organisation des CAP au CNRS dans le cadre de la LTFP : à l'occasion de réunions bilatérales avec le ministère, celui-ci a informé les OS d'une consultation avec les EPST sur l'organisation des CAP orientées par branche professionnelle et non plus par corps. Positionnement du CNRS à ce sujet ?*

DRH : réunion au MESR a lieu demain le 8 avril. On vous en reparle à la DRH/OS de mai.

SUD : mauvaise lecture de la part de Y Bourles. C'était une réunion multilatérale. Pour les EPST pour les corps CH, il y aura 1 CAP spécifique, et une CAP ingénieurs. Il n'y avait pas de notion de branche, mais de filière. Le CNRS a demandé une CAP CH une CAP IT Cat A, une CAP Cat B, une CAP Cat C.

SNCS-FSU : Prime Covid : dans un même service, parmi des agent.es effectuant le même travail et avec les mêmes missions depuis le début de la crise sanitaire, certain.es ont reçu une prime COVID et d'autres non car ils n'ont pas le même employeur : que peut-on leur répondre ?

DRH : chaque employeur a décidé le montant et les attributaires.

SNPTES

1. Bilan/ Cartographie des agents mis en ASA en 2020 (par corps/ BAP/ affectation et DR) avec parité
2. Bilan/Cartographie des agents ayant bénéficié de la prime Covid (par corps/ BAP/ institut et DR) avec parité
3. Bilan/cartographie des agents ayant bénéficié de la prime « d'encadrement de proximité » (par corps/ BAP/ affectation et DR) avec parité
4. Bilan du réexamen des groupes de fonctions a été présenté avec des disparités importantes selon les BAP et les DR. La DRH devait étudier les disparités. Qu'en est-il ?

DRH : sur question 1 et 2, on ne pourra fournir les états avant l'été. Mais turn over au sein de l'OMES. Sur point 3 : SDPIT a sorti des données sur les encadrants de proximité.

Pour question 3 : AD : genre : 54% femmes, 46% hommes, IT 50% 50%, donc davantage de femmes. Par corps : augmentation avec le corps de 2% chez les T, AI 13%, IE 36%, IR 49%. Bap A 9%, Bap 7%, C 19%... Bap J 45%

78% dans les unités, 18% DR et 5% au siège. Au niveau DR la DR4 a 13% et la DR2 5%. Le support sera envoyé par Sabine Q.

SNPTES : cela favorise encore les DR et le siège... On a resservi ceux qui touchaient déjà au titre du bloc 2... Et au détriment de l'expertise et la technicité des métiers scientifiques.

DRH : rien de choquant dans ces chiffres. Les écarts entre servis et population sont faibles. Cette prime est servie sur le bloc 2 de l'IFSE.

SNPTES : tous les DU n'ont pas reçu le tableau de recensement...

DRH : la révision de la part technicité dans les unités a été confirmée par la DGRH. Mais je ne connais pas la date d'entrée en vigueur.

Pour question 4 : Adjointe au DRH : on ne peut pas aller plus loin dans les chiffres.

SNPTES : 70% réexamens acceptés dans telle BAP et 30% dans telle autre ? pourquoi ? Pourquoi des différences selon les DR ? Pourquoi certaines DR ont-elles répondu négativement aux demandes de certaines unités ?

Adjointe au DRH : mobiliser les équipes pour trouver des explications, je bloque. Comment mener une enquête sur le passé ? Je préfère aller de l'avant et réfléchir à ce qu'on peut mettre en place pour y remédier.

SNPTES : on ne parle pas du passé... c'est ce que vivent les agents, mis dans de mauvais groupes. Il faut revenir sur les inégalités d'attributions de réexamen selon les Bap ou les DR. Il faut sensibiliser les DU sur le fait qu'ils peuvent chaque année demander le réexamen du groupe de fonction. Ce travail aurait dû être fait avant car il a été demandé à l'occasion de chaque bilan.

5. L'enveloppe CIA destinée à reconnaître, entre autres, l'engagement professionnel est-elle toujours différenciée (en euros/par agent) selon les affectations délégation-siège-unité ? Si oui, pourquoi une telle discrimination de groupe ? qu'est-il fait pour rétablir l'égalité de traitement ? Disparités flagrantes par BAP et par DR ?

DRH : rapport de 1 à 7 au profit du siège à l'entrée dans le dispositif. En 2020, rapport de 1 à 2,15 pour les DR et 2,75 pour le siège. L'évolution de l'enveloppe CIA est faible, donc on risque de ne pas voir les écarts se réduire. 2 questions : peut-on le faire ? doit-on le faire ? il faut attirer les agents en DR et au siège.

SNTRS : cela s'ajoute au DEPREP versé aux agents DR et siège ! c'est scandaleux. C'est une discrimination de groupe, assumée par le DRH.

6. Réévaluation de la part « technicité et expertise » de 5% max tous les 4 ans. Peut-on repréciser les sommes en jeu dans cette part ? Par analogie le CNRS pourra-t-il présenter, s'il y a lieu, les réévaluations du bloc2 et du bloc3 (en % global puis ramené par agent concerné).

DRH : pas de vraie difficulté, c'est très stable. Bloc 2 ajout de la composante « Encadrement de proximité ». On va travailler la question. L'enveloppe globale est fermée.

SNTRS-CGT

- *Précisions sur l'application au CNRS de l'accord Fonction Publique sur l'augmentation des places en crèche*

DRH : le CNRS a adhéré à partir de 2016. Pour l'interministériel le CNRS n'a pas intégré pour trois raisons principales : 1. pas de statistique sur le taux de succès, 2. les agents CNRS en concurrence avec la FPE, 3. coût annuel de près de 500000 euros, trop élevé. On connaît donc cette offre FP mais on ne pourra pas y souscrire.

- *Quel calendrier d'application des revalorisations de l'indemnitaire Chercheurs ?*

DRH : pour 2021, revalorisation PR, arrêté paru en février, nouveaux montants versés en juin et décembre. Pour l'indemnitaire CH et EC, on n'a pas de retour précis du MESR.

SUD

Où en est l'enquête de Chizé ?

DRH : c'est en cours.

Fin de la réunion à 17h.

Compte rendu de la réunion PDG/OS du 13 avril 2021

Représentants SNTRS-CGT : Patrick Boumier, Naima Belgareh-Touzé, Josiane Tack

1) CoNRS

AP : Pas question de la part du CNRS de modifier la proportion élus/nommés (2/3, 1/3), ni de remettre en cause les jurys d'admissibilité. Il n'y a pas de discussion à ce sujet.

Par contre ce qui est en discussion c'est :

a) La durée des mandats : l'abaisser à 4 ans et ceci dès cette mandature (décision possible de la ministre). C'est une demande des sections pour qui le travail est trop lourd.

b) La composition des CDI – Travail trop lourd pour membre d'une section disciplinaire et CID. Pourrait-on faire appel à des élus de l'ancien mandat ? C'est une vraie demande des sections.

c) La reconstitution de carrière : c'est un travail plutôt technique et qui ne nécessite pas forcément que ce soit le Comité National qui s'en charge de manière systématique.

d) Compositions des collèges : Actuellement 3DR/3CR, 3 prof/2MCF, 3IT.

Aimerait passer à 4/4 (DR/CR) 2/1 (Pr/MCF). L'argument c'est qu'il est difficile de trouver des enseignants qui veulent siéger (mal vu par les universités, pas d'autorisation de cumul). Les choses ont changé depuis 10 ans. Avec la montée en force des universités, le CNRS doit-il déléguer aux universités la gestion du CNRS ? Est-ce que le CoNRS est celui du CNRS ou de la recherche scientifique ? Le HCERES est apparu... Le CoNRS ne sert plus finalement qu'au CNRS. Améliorer le processus de nomination (passer plus par le CNRS plutôt que par le MESRI) ?

OS ? : votre position sur les élus C ?

AP : Ils sont indispensables

SNCS : Exercice de prospective scientifique qui n'est pas utilisé que par le CNRS

AP : Les instituts sont très différents au niveau de la prospective... Je trouve sain que le CSI soit consulté sur la politique (scientifique) ; la prospective est un autre sujet, parfois qui arrive tard et qui n'a pas l'utilité qu'il devrait. Il n'y a pas d'homogénéité entre les instituts sur le travail de prospective.

Le conseil scientifique d'institut ne peut que rendre un avis sur la politique d'institut ce qui ne reflète pas la diversité.

Une vraie question c'est à qui est destiné cet exercice ?

SNTRS : Prospective : l'exemple de l'INSU pourrait aider (grandes structures nationales, voire internationales). Quelle est la **feuille de route du ministère** ? L'aval des labos est revenu au CoNRS depuis le décret HCERES. Les recrutements et les concours profs font aussi appel à des extérieurs ; il y a aussi les extérieurs d'autres organismes nationaux, pas que des universités.

Propos du **DGDS** : **le GT ne sera pas une négo** ! C'est un peu inquiétant.

Nous notons que le groupe d'élus ne va pas bouger sur le fait qu'il y ait des membres externes et l'enrichissement

AP : Nous sommes le seul établissement qui a des membres extérieurs dans ses recrutements ça peut être vu comme une faiblesse. A l'INRIA, il arrivait qu'il y ait des extérieurs mais ce n'était pas statutaire.

Un extérieur peut siéger, on peut avoir une délégation partielle pour un maître de conf élu ou nommé dans une section, on ne peut pas l'obliger.

Le cadre du ministère je vous l'ai donné.

CGC : nous sommes exclus de cette question car nous ne sommes "plus" représentatifs au **CNRS**... Pourquoi ne pas revenir à un scrutin de listes pour les chercheurs, ce qui améliorerait la représentativité du personnel.

SNTRS : précisez un peu la méthode : vous ne ferez remonter que ce que vous voudrez et charge aux OS de s'adresser à la ministre sur des points spécifiques. Je reviens sur l'évaluation des labos : le CoNRS doit y être.

AP : nous partagerons l'information que nous ferons remonter au ministère, et nous dirons quand ce sont des

propositions de la direction, d'un consensus avec les OS ou autre.

Le CNRS fera remonter les demandes du CNRS, qu'elles soient en accord ou pas avec les OS. Ce n'est pas une négociation, plutôt une consultation.

Le CoNRS : discussion importante sur le fait qu'il soit pour le CNRS ou pour la recherche scientifique dans son ensemble. Si c'est une ligne rouge pour vous, je n'en ferai pas un casus belli. Même si j'y verrais pour moi un avantage. Pour moi, comme pour vous, il faut que le CNRS soit renforcé.

SNCS : nous sommes pour un Comité national de la RECHERCHE SCIENTIFIQUE. Proposez-vous une réduction des collèges B ?

AP : passer de 3332 à 4421 (6A et 5 B), ou 4331 maintiendrait le nombre de B (au moins avec les nommés).

2) L'affichage des résultats des concours.

AP : Cette décision a pour but de rappeler que c'est le CNRS qui recrute. Je voulais rappeler en cela, le rôle du jury d'admissibilité. Nous sommes la seule instance au monde à faire faire nos recrutements par une instance "indépendante". Vous avez le droit d'afficher les résultats de votre côté. Je suis favorable au classement par le jury d'admissibilité, même s'il peut y avoir des blocs d'ex aequo. Je ne crois pas au classement ligne par ligne et je pense que certaines sections le font pour forcer la main au CNRS. Je trouve étonnant que les sections ne soient pas capables de classer les chercheurs pour les PEDR, car ils sont tous excellents, mais soient capables de faire une liste très précise pour les recrutements.

SNTRS : nous ne partageons pas votre point de vue. Est-ce lié au fait que vous ayez eu des recours ces dernières années ? Où en est le recours de la 36 et les 5 collègues en CDI, quelle est la décision du tribunal ? Quid des ex-fonctionnaires cdisés ?

AP : Des incidences sur les recours ? Bof. Peu probable, il n'y a pas plus d'un recours par an et c'est surtout après le jury d'admission (*et donc ?*). Le CNRS a fait appel (avec le soutien du ministère), la justice suit son cours. Peut-être une réponse en Mai. Je n'imagine pas que nous perdions l'appel, mais si tel était le cas, nous irions en cassation. Je rappelle que c'est le jury d'admissibilité qui est en cause, pas l'admission. Quant aux cdisés, nous les avons accompagnés du mieux possible.

Si le CNRS perd ça fera jurisprudence et ça fragiliserait les jurys d'admission

Ça ne doit pas remettre en cause les concours.

3) Dialogue social harmonieux

SNCS : on se contente de questions/réponses, mais n'y a-t-il pas mieux à faire ?

- Quelles sont les informations et annonces de politique générale que le PDG du CNRS souhaite partager avec les OS ?

- Quels sont les sujets que le PDG du CNRS souhaite aborder pour éventuellement obtenir des réactions des OS ?

4) CNRS et IRD

AP : Ce ne serait pas une fusion mais une absorption de l'IRD par le CNRS. Le CNRS n'est ni demandeur ni favorable. Mais il fera ce que le président de la république et la ministre lui demandent. On pourrait renforcer encore notre collaboration. L'IRD a 2 tutelles (le MEAE), alors que le CNRS n'en a qu'1. 2/3 des unités de l'IRD ont déjà le CNRS comme tutelle, ce ne serait pas aberrant de l'absorber.

Sud : dans le cas de l'absorption de l'IRD, vous avez dit qu'il n'y aurait pas de 11ème institut. Comment seraient donc répartis les agents IRD dans ce cas ?

SNCS : nous sommes pour le maintien de l'IRD.

.....

5) Islamo-gauchisme

AP : je n'ai reçu aucune demande et je ne regarde ni Cnews ni Elkabbach.

6) LPR

AP : le décret sur les chaires de prof juniors n'est pas paru.

a) Fonctionnement en silo : un même établissement recrute un CDD pour 3 à 6 ans et le titularise ensuite. Le CNRS n'est pas dans cette vue-là, du moins cette année.

b) Procédure conjointe entre CNRS et Université : le CDD se tient au CNRS et une université l'embauche....

Pas évident que le décret le permette.

SNTRS : vous avez dit, peut-être à un CA, que vous seriez prêt à recruter des tenure tracks en CDD, effectivement, pour les voir embaucher ensuite par une université. Vous n'avez rien de plus ?

AP : je n'ai aucun écrit, seulement des promesses... Le texte permettra à un établissement qui le souhaite d'utiliser le premier processus, mais, je ne souhaite pas que le CNRS procède ainsi. Cette année, on a le budget pour 20 postes "chaires" prévus ; on a touché 400 keuros pour cela ; si on ne les utilise pas, on nous demandera peut-être de les rembourser...

7) La fondation CNRS

SNTRS : comment peut-on être fier de toucher autant de fric par des fondations (qui font bosser des précaires), etc.

AP : nous avons tous donné pour la recherche ; je ne trouve pas scandaleux que des sous arrivent EN PLUS de celui de l'Etat. Nous serons tous morts le jour où les fondations prendront le pas sur l'Etat. Nous sommes un pays où les dons pour la recherche sont les plus faibles... Une seule personne à la fondation : un chercheur (qui garde son statut de chercheur). Il s'agit d'une fondation "abritée". Il faudrait au moins mettre un poste de titulaire pour aider à la gestion de la fondation.

8) Le budget 2020 non dépensé

AP : le budget mission de l'établissement non dépensé n'a pas été remonté au ministère, il a été mis dans le fond de roulement. Le budget 2021 : sa rectification n'a pas été d'une grande ampleur.

CGC : des sommes ont été économisées sur la restauration collective. Quid ?

HdlG : nous avons remonté un certain nombre de ces crédits...

CGC : on aurait pu donc mettre en place des tickets restaurants

HdlG : je viens de vous dire le contraire. La loi n'autorise pas les tickets restaurants pour les personnes qui télétravaillent.

SNTRS : 16 millions déjà récupérés par Bercy avec les missions non faites, etc. Les collègues qui télétravaillent ont des frais supplémentaires, ceux qui travaillent vont moins dans les restaurants administratifs et ça leur coûte plus...

HdlG : on n'a pas perdu ces 5 millions d'euros ; la discussion doit avoir lieu au niveau interministériel. Il n'y a pas eu d'autocensure de notre part dans l'accompagnement des personnes en difficulté.

DGDR : le budget d'action sociale 2021 est au même niveau que celui de 2020

----- Pause -----

1) Les contrats et le Covid

DGDR : le dispositif utilisé en 2020 ne sera pas dupliqué en 2021 (du moins, ça n'est pas prévu).

SNCS : l'info de prolongation des contrats est bien passée au niveau du CNRS, mais pas forcément au niveau des Ecoles doctorales. Certaines ED n'ont informé que les étudiants de dernière année, par ex.

AP : à part remonter ce genre d'avertissement au ministère, nous ne pouvons rien faire.

2) le Télétravail (TT)

CFDT : entre les consignes de la fonction publique et vous, il y a du flou : 4 ou 5 jours de TT ?

AP : nous ne voulons pas reproduire la fermeture des labos de 2020. Le gouvernement dit "quand c'est possible", donc nous laissons le soin aux DU d'accorder les jours de TT aux agents.

FO : retour sur les ouvertures des labos ; c'est tellement varié selon les labos que le PDG du CNRS devrait prendre des mesures.

3) Les ASA pour les agents ayant des enfants.

DGDR : on retombe dans le régime d'avant, quand les écoles étaient fermées.

SNTRS : retour sur les congés volés. Nous communiquerons envers les agents.

4) Vaccination

Certaines OS demandent à ce que les médecins de préventions fassent les vaccinations.

AP : Quand ce sera notre tour, ce sera mis en place.

5) RIFSEEP

HdlG : la revalorisation à 4 ans. Enveloppe sup pour tech pour maintenir l'écart de 4% avec catégories plus basses Enveloppe de 200 000 euros pour le CIA.

SNTRS : vous auriez dû commencer par les catégories B au lieu d'aller vers des inversions. Vous augmentez le CIA qui est la manière de servir... Vous avez loupé le coche, et au contraire de ce que vous dites : nous ne sommes pas en avance sur les autres !

DGDR : on s'est posé la question. Nous ne connaissons pas la chronique (chronologie ?) que le ministère a prévue. Ne risquons pas de perturber le ministère ! On a dit qu'après avoir revalorisé le CIA, on revaloriserait le socle.

6) QD

SNTRS : certaines universités commencent à refuser de donner des masques à des unités sous prétexte que le CNRS n'en donne pas !!!

AP : il faut nous faire remonter tous les cas, car c'est inacceptable.

AP : plan de relance : accueil de personnel du privé pour de la R&D. Nous avons de quoi accueillir 400 contrats de plusieurs mois.

Les PEPR du PIA4 : 2 catégories. Accélération de filière industrielle (4 hydrogène (CEA et CNRS), cybersécurité (CNRS, INRIA), Enseignement et numérique (Univ Marseille, CNRS). Les exploratoires (une 20taine) ;

SNCS : tout ça se fait au détriment de la recherche publique ; on n'a pas l'impression que les PIA ont eu un effet, y compris sur les transferts... Dans quelle mesure, ces PEPR n'auront pas les défauts des dispositifs précédents ???

AP : Vos questions s'adressent plus au ministère qu'à moi ! Notez quand même que la LPR augmente le budget de l'ANR pour mener des projets (de recherche fondamentale ???).

CGC : Qui rémunère les personnels de la R&D privée ?

AP : le CNRS paiera au prorata et au max de 80%. Le gouvernement abondera le CNRS pour cela et pour un financement de base (15 k€ par agent et par an au max). Rien n'empêchera des projets plus concrets entre l'unité et l'entreprise.

SNTRS : qui de l'évaluation (projet et agent) ?

SNTRS : quid du financement de la recherche ?

AP : nous attendons les textes !